

## Appel à Manifestation d'Intérêt

### Partenariat pour expérimentation accompagnée de L'Approche Orientée Changement appliquée à la Mobilisation Sociale (AOC-MS)

#### I. Contexte

Initiative Développement (ID) a développé une expertise particulière autour de **l'Approche Orientée Changement qu'elle applique à la mobilisation sociale des acteurs, pour les accompagner à répondre eux-mêmes à leurs enjeux à travers des changements.**

Dans le cadre de la phase 3 de la Convention Programme DIARO (Dispositifs innovants et intégrés d'implication des Acteurs et de renforcement des organisations) financée par l'Agence Française de Développement sur la période juillet 2023 à juin 2026, ID offre la possibilité à une organisation sénégalaise **d'expérimenter l'Approche Orientée Changement appliquée à la Mobilisation Sociale (AOC-MS) sur un sujet en lien avec la dégradation de l'environnement, avec un accompagnement complet d'ID, et en lien avec l'ARD de Fatick qui a déjà eu l'occasion de mettre en œuvre cette approche.**

Cet accompagnement visera le transfert méthodologique de l'AOC-MS à l'organisation sénégalaise. Une seule organisation pourra bénéficier de cet accompagnement.

Les organisations sénégalaises intéressées devront répondre à cet Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) et un comité composé de personnels du siège d'ID et de la Direction pays au Sénégal ainsi que de personnes ressources au Sénégal, assurera la sélection de manière transparente, en fonction de critères présentés dans ce présent AMI.

L'organisation sélectionnée sera formée par le PAR d'ID à cette approche et accompagnée de manière perleée à sa mise en œuvre.

## Présentation de l'AOC-MS

L'AOC-MS est une méthodologie qui permet de stimuler et d'accompagner des processus de changement chez les communautés pour qu'elles répondent à leurs enjeux à partir de leur propre analyse et de leur propre volonté. A travers elle, et dans le cadre d'un atelier de 2 jours intitulé « Vision et changement », un panel d'acteurs et d'actrices (jusqu'à 50 personnes) analysent les problématiques qu'ils et elles rencontrent, se projettent collectivement dans une amélioration souhaitée, et identifient des changements qu'ils et elles peuvent réaliser pour contribuer à l'amélioration souhaitée. Ces acteurs et actrices sont ensuite encouragés dans la réalisation de leurs changements, grâce à temps de questionnements (entretiens, focus group et atelier global) destinés à susciter leur analyse et les échanges entre eux ; l'ensemble de la méthode est mis en œuvre au moyen d'une posture en pur accompagnement neutre, en facilitation, valorisante pour les acteurs et jamais stigmatisante par rapport à ce qui ne change pas.

Cette démarche permet de mobiliser ou remobiliser une communauté, rassemblée en groupe d'acteurs pairs, autour de changements individuels et collectifs pouvant contribuer à une amélioration de leurs conditions de vie et de leur cohésion, en toute liberté. Elle a pour effet de responsabiliser les acteurs par rapport aux réponses à apporter concernant une situation problématique. Elle contribue toujours aussi à une conscientisation renforcée de la problématique par les acteurs, première étape d'une volonté d'amélioration puis de contributions volontaires ensuite. Elle offre donc une alternative intéressante et efficace aux actions de sensibilisation.

Du point de vue des équipes qui l'animent, l'AOC-MS amène souvent un changement dans le regard porté aux acteurs et dans la posture vis-à-vis d'eux ; une posture en accompagnement, favorable à la révélation du potentiel de changement de chaque personne.

Depuis 2015, ID a mis en œuvre à de nombreuses reprises et avec succès l'AOC-MS dans des contextes très différents : au Sénégal, au Tchad, au Bénin, au Congo, au Gabon, aux Comores et en Haïti ; et sur des problématiques très diverses : le maintien des filles à l'école primaire, l'assainissement au niveau de quartiers ou d'arrondissements, la lutte contre la dégradation des ressources naturelles ou les violations des droits en milieu universitaire, la sécurité alimentaire et nutritionnelle, ou encore l'amélioration de la relation entre population bantou et aka. **Dans tous les cas, la démarche a renforcé la cohésion sociale entre les acteurs et a renforcé leur pouvoir d'agir.**

Une capitalisation d'une expérimentation au Tchad pour le maintien des filles à l'école primaire est disponible sur le site d'ID (<https://id-ong.org/wp-content/uploads/2019/11/1910-id-carnettchad-web.pdf>).

En complément, une vidéo intitulée « A pas de caméléon » a été réalisée, disponible sous ce lien : [https://www.youtube.com/watch?v=5o4QBeA-Bzc&embeds\\_referring\\_euri=https%3A%2F%2Fid-ong.org%2F&source\\_ve\\_path=Mjg2NjY&feature=emb\\_logo](https://www.youtube.com/watch?v=5o4QBeA-Bzc&embeds_referring_euri=https%3A%2F%2Fid-ong.org%2F&source_ve_path=Mjg2NjY&feature=emb_logo)

## II. Accompagnement proposé par ID

**ID portera la responsabilité de l'accompagnement à l'expérimentation de l'AOC-MS et le portage financier de celle-ci.**

Les actions d'accompagnement proposées par ID sont les suivantes :

- Des apports d'expertise sur l'AOC-MS et la posture d'accompagnement
- Un accompagnement pour définir le dispositif d'expérimentation de l'AOC-MS pertinent au regard de l'intervention de l'OSC et des enjeux des acteurs dans la zone : Quelle problématique de changement ? Quels acteurs sont concernés ? Dans quelle zone ?
- Un accompagnement dans la préparation puis l'animation d'un atelier de 2 jours, intitulé « Vision et Changement » rassemblant les acteurs et actrices identifiés et mobilisés dans l'approche (jusqu'à 50 personnes)
- Un accompagnement pour définir précisément comment se fera le suivi-encouragement des acteurs et actrices dans leurs changements : Quelles activités pour faire ce suivi auprès des acteurs ? Quelle posture avoir et quels supports pour animer ces temps ? Sur quel calendrier ? Quels outils pour documenter les changements réalisés au fur et à mesure ?
- Enfin un accompagnement perlé pour réaliser ce suivi encouragement (réalisation des activités et documentation des changements) sur une durée de 6 mois à 1 an

Cet accompagnement se matérialisera :

- Par des missions du Pôle Accompagnement et renforcement des Acteurs (PAR) d'ID, en présentiel auprès de l'équipe de l'OSC : 2 à 3 missions, entre septembre 2024 et fin 2025 ;
- Par un appui à distance au moyen d'échanges en visio, d'envois de trames et de retour sur des outils.

L'ensemble des coûts de l'accompagnement à l'expérimentation de AOC seront portés par ID.

Il s'agit en particulier de :

- Les coûts de mission du PAR au Sénégal en appui à l'OSC et le coût de la mise à disposition d'une ressource humaine du PAR durant tout le processus ;
- Les coûts relatifs à l'expérimentation proprement dite de l'AOC-MS ; en particulier :
  - ✓ Les coûts d'ateliers internes de formation de l'équipe, de préparation et de débriefing des activités, lors de chaque mission du PAR : Repas et boissons
  - ✓ Les coûts d'atelier Vision et changement (30 à 50 participants pendant 2j, repas et eau, location éventuelle de salle, prise en charge éventuelle des déplacements des participants)
  - ✓ Les coûts de focus group de suivi : 10 participants par focus group, déplacement de l'équipe, eau, petit matériel. Jusqu'à 15 focus group pour toute l'expérimentation
  - ✓ Les coûts d'atelier annuel de suivi des changements : 30 à 50 participants pendant 1j, repas et eau, location éventuelle de salle, prise en charge éventuelle des déplacements des participants

- ✓ Les coûts éventuels de réalisation d'entretiens de suivi encouragement des changements auprès des acteurs

**Le montant de l'enveloppe financière mise à disposition par ID pour l'accompagnement à l'expérimentation de l'AOC-MS est de 11.000 €**

C'est Gaëlle Gandema, responsable du PAR d'ID qui est en charge de l'accompagnement à l'expérimentation. Tout au long de la démarche, le PAR veillera au respect des engagements pris dans la CP DIARO, notamment la posture d'accompagnement de l'OSC, le respect des principes et des étapes de l'AOC-MS.

L'accompagnement à l'expérimentation de l'AOC-MS ID entrera dans le cadre d'un partenariat conventionné.

### III. Rôle attendu de l'OSC

**L'OSC sera responsable de la mise en œuvre de l'expérimentation AOC-MS sur un sujet en lien avec la dégradation de l'environnement.**

En particulier,

- Elle s'engagera à porter les activités d'AOC-MS sur toute la période définie d'un commun accord avec ID (période d'1 an et demi).
- Elle s'engagera à respecter les éléments transmis par ID : principes et outils de l'AOC-MS et la posture en accompagnement.
- Elle s'engagera également sur le bon déroulement logistique des ateliers.

**A ce titre, elle devra mobiliser un certain nombre de ressources humaines afin de mettre en œuvre les activités liées à l'AOC-MS et mettre à disposition ses locaux et son matériel.**

- **Mobilisation RH** : l'expérimentation de l'AOC-MS et son transfert auprès de l'OSC nécessitent un nombre important de ressources humaines de l'OSC mobilisées pour l'animer, présentes sur l'ensemble du temps de l'expérimentation et qui pourront se mettre à disposition durant tout le processus, bien que de manière ponctuelle :
  - ✓ **2 personnes qui seront responsabilisées comme chargées d'accompagnement des acteurs.** Elles seront responsables du portage de l'ensemble de l'AOC-MS et notamment de réaliser les activités régulières de suivi encouragement des changements (réalisation d'entretiens et animation de focus group), le remplissage des outils de suivi et la réalisation d'échanges à distance avec le PAR.
  - ✓ **De 8 à 12 personnes (dont les 2 chargées d'accompagnement) qui seront formées et préparées de manière ponctuelle à l'animation des ateliers collectifs** (ateliers Vision et changement sur 2 jours et atelier annuel de suivi encouragement sur 1 journée) et à la posture d'accompagnement.

- **Mise à disposition locaux et matériel** : en complément des coûts portés par ID pour l'expérimentation, l'OSC sera responsable de mettre à disposition ses bureaux et son matériel (tables, chaises, vidéoprojecteur). Les coûts de transport et mobilisation des acteurs seront assurés par ID.

#### IV. Conditions d'accès des OSC au dispositif

Conformément aux engagements du dossier de CP DIARO soumis à l'AFD, seules les OSC Sénégalaises issues/ou travaillant dans le bassin arachidier (régions administratives de Fatick, Diourbel, Kaolack et Kaffrine) peuvent postuler à l'AMI. Elles peuvent avoir des activités en dehors de ces zones, mais celles-ci ne seront pas éligibles.

L'expérimentation de l'AOC-MS sur un sujet en lien avec la dégradation de l'environnement, devra s'inscrire au sein d'une intervention de l'OSC, cohérente avec ses autres activités, dans le bassin arachidier ; en cas de partenariat de l'OSC Sénégalaise avec une ONG internationale, l'OSC sénégalaise devra être cheffe de file et responsable de la mise en œuvre de l'AOC-MS.

L'expérimentation de l'AOC-MS devra être lancée dans le courant du 2<sup>e</sup> semestre 2024, et s'étendra au moins sur toute la durée de l'année 2025 (possiblement plus longtemps).

Une convention de partenariat pour la mise en œuvre accompagnée de l'expérimentation sera établie entre l'OSC et ID pour cadrer l'expérimentation et les rôles respectifs d'ID et de l'OSC.

#### V. Dossier de candidature

Les OSC intéressées devront déposer un dossier par voie électronique.

Les documents suivants devront être transmis :

- Formulaire de candidature entièrement rempli
- Courrier signé du représentant légal de l'association exprimant clairement sa motivation et une demande d'expérimentation de l'AOC-MS
- Statuts de l'OSC à jour
- Liste actualisée des membres du conseil d'administration et du bureau
- Règlement intérieur de l'OSC (si disponible)
- 2 derniers rapports d'activités (si disponible)
- Le document projet dans lequel il est proposé d'expérimenter l'AOC-MS

Tous ces éléments sont nécessaires à la validation de la candidature.

Ils doivent être envoyés par mail à [g.gandema@id-ong.org](mailto:g.gandema@id-ong.org) (responsable du PAR) et [jb.tobie@id-ong.org](mailto:jb.tobie@id-ong.org) (directeur pays Sénégal ID) **avant le 15 août 2024, 20h, heure de France.**

Pour toutes questions concernant l'AMI, le formulaire de candidature ou les documents à fournir, merci de contacter Jean-Baptiste Tobie, Directeur Pays Sénégal pour ID : [jb.tobie@id-ong.org](mailto:jb.tobie@id-ong.org).

## VI. Evaluation des candidatures et sélection

Les candidatures seront réceptionnées et analysées dans un premier temps par le Directeur Pays Sénégal qui présélectionnera quelques OSC pour réaliser un entretien. Dans un second temps, un comité de décision, composé de la responsable du PAR, le Directeur Pays Sénégal et de personnes ressources à ID au Sénégal se réunira pour sélectionner l'organisation retenue pour la mise en œuvre de l'AOC-MS.

Les principaux critères sur lesquels la sélection s'appuiera sont :

- La pertinence de la problématique au regard des prérequis de l'AOC-MS :
  - ✓ La problématique sur un sujet en lien avec la dégradation de l'environnement est en adéquation avec le contexte du territoire
  - ✓ La problématique sur un sujet en lien avec la dégradation de l'environnement est cohérente avec le projet et les actions de l'OSC
- La compréhension de l'approche et la motivation de l'OSC pour expérimenter l'AOC-MS en partenariat avec ID :
  - ✓ Présentation détaillée des raisons de la candidature et de la motivation de l'OSC pour une expérimentation de cette approche avec ID et sur un sujet en lien avec la dégradation de l'environnement
- La faisabilité de l'expérimentation :
  - ✓ Expérimentation dans un projet financé ou dans le cadre d'activités existantes
  - ✓ Mobilisation possible de RH sur toute la durée de l'expérimentation
  - ✓ Calendrier de l'expérimentation cohérent avec la disponibilité de l'AOC et de ses RH
- Les prérequis administratifs :
  - ✓ Respect du délai de dépôt
  - ✓ Formulaire entièrement rempli
  - ✓ Documents demandés fournis et mis à jour

## VII. Principales échéances

Publication d'un AMI auprès des réseaux sénégalais et informations possibles auprès de la direction pays ID	<b>15 juillet 2024</b>
Date limite de dépôt du dossier de réponse à l'AMI (formulaire à remplir + documents à fournir)	<b>15 août 2024 à 20h (heure de France)</b>

Comité de sélection et publication de l'organisation sélectionnée pour l'accompagnement à l'expérimentation de l'AOC-MS ; 1 <sup>ère</sup> rencontre de la Direction pays Sénégal et de l'OSC (avec la responsable PAR en distanciel) pour cadrage du partenariat	<b>7 septembre 2024</b>
Signature de la convention de partenariat	<b>Septembre 2024</b>
Échanges et travail complémentaire en distanciel avec la responsable du PAR pour identifier le cadre d'expérimentation d'AOC-MS	<b>Septembre 2024</b>
Mission du PAR pour accompagner l'OSC dans le lancement de l'expérimentation (formation, préparation de l'atelier Vision et Changement, animation de l'atelier Vision et Changement, définition d'un dispositif de suivi encouragement des changements) : 6 à 7 jours	<b>Octobre 2024</b>
Appuis à distance du PAR et échanges en distanciel	<b>Novembre- décembre 2024</b>
2 <sup>e</sup> mission du PAR pour accompagner l'OSC dans le suivi encouragement des changements : 5 jours	<b>1<sup>er</sup> trimestre 2025</b>
Appuis à distance et possiblement en présentiel pour accompagner l'OSC dans le suivi encouragement des changements et le remplissage des outils	<b>Courant 2025</b>